

**Après une semaine sans pluie, salubre dans les secteurs les plus arrosés, se sont deux semaines sèches qui se profilent si l'on en croit les prévisions météo à ce jour, avec des températures en hausse progressive. Ces conditions semblent optimales pour parfaire la maturation des orges d'hiver. Sur blé les situations sont plus hétérogènes, avec de belles parcelles, d'autres qui semblent avoir souffert de l'hydromorphie avec des grains qui peinent à bien se remplir. Les observateurs du réseau Céréobs estiment les potentiels de rendement conformes à la moyenne pluri-annuelle.**

## **BLE**

Comme souvent, on commence à observer des épis blancs. Il ne s'agit pas toujours de fusariose et une observation un peu méthodique permet d'orienter facilement le diagnostic.

### **Epis partiellement blancs**

S'il s'agit de fusariose les épis ne sont pas entièrement blancs. Vous observez un épillet fusarié souvent rosâtre. Quand la maladie se développe et fini par attaquer le rachis de l'épi, la partie située au-dessus du point d'attaque échaude et blanchit. Dans cette partie d'épis les grains sont seront maigres mais majoritairement sains. D'autre part les épis touchés sont disséminés de façon aléatoire.

### **Epis entièrement blancs disséminés**

Si des épis sont entièrement blancs il faut regarder plus bas : la tige et les racines.

Ravageurs : En haut de tige on peut avoir à faire à une tordeuse peu fréquentes avec une nuisibilité nulle ou négligeable (les épis autour compensent). On peut également avoir à faire à des cécidomyies de la tige de blé qui sont très rares mais déjà observées dans l'Oise en blé sur blé et non labour. A priori absents de notre région, il pourrait aussi s'agir d'aiguillonier en haut de tige ou de cèphes des chaumes en bas de tige.

Maladies : en descendant vers le milieu de la tige on pourrait trouver des symptômes de rhizoctone. Ils sont en général superficiels sur gaines et sans incidence, mais parfois la tige est touchée. Plus bas on recherche des symptômes de fusariose de la tige et à la base ceux de piétin verse. Si l'épi est blanc, en coupant la tige au niveau de la tâche, on constate qu'elle est totalement nécrosée. Le seuil de nuisibilité est de 30% de section nécrosée en moyenne sur 20 tiges, ce qui correspond au seuil d'intervention au stade 1 nœud en conditions moyennes.

Brulures : exceptionnellement il peut arriver qu'un granulé d'azote tombe dans le cornet que peut former la dernière feuille au moment 3<sup>ème</sup> apport. L'épi est alors entièrement blanc et complètement vide. Vu la proportion d'épis touchés on est toutefois dans l'anecdote.

### **Epis blancs par zones**

Dans ce cas il faut regarder au niveau du système racinaire.

Mal développé : Vu les conditions de récolte ces dernières années et les hivers peu gélifs, les problèmes de structure et/ou d'hydromorphie sont fréquents. Dans ce cas vous retrouverez les traces de charroi en été humide ou les zones où les récoltes d'automne ont été difficiles, ou enfin

des zones à mauvaise structure ou drainant mal. Dans ce dernier cas, un diagnostic est à envisager pour identifier le problème (défaut de chaulage, mauvaise activité biologique, mauvais drainage, lissages, compactages ...)

Attaqué par le piétin échaudage : peu observé cette année, les épis se répartissent par zones, correspondant souvent aux conditions décrites ci-dessus pénalisant le développement du système racinaire. Les 2 effets se cumulent et peuvent avoir un impact fort. Les taches s'étendent préférentiellement dans le sens du travail du sol. En prélevant délicatement une touffe de blé, et en enlevant la terre, ou mieux en lavant les racines, vous observez alors des racines noires caractéristiques. Le champignon remonte souvent à la base de tige qui noircit également. Cette maladie est symptomatique d'un sol qui fonctionne mal. Les blés implantés dans des sols à bonne activité biologique sont très rarement attaqués même en blé sur blé sans labour. Dans les situations à risque, retarder le semis de 15 jours est du même ordre d'efficacité qu'un traitement de semence.

## **Evaluation de l'incidence rendement**

Dans tous ces cas il faut absolument faire un comptage pour faire une estimation objective de l'intensité du phénomène car à l'œil on surestime énormément la proportion d'épis blancs et d'autant plus que cette proportion est faible !

Sur piétin on estime le seuil de nuisibilité (soit 3q) à 30% de section de tige nécrosée en moyenne.

Sur fusariose pour observer 3q d'écart entre une parcelle traitée (efficacement !) et non traitée dans un essai, il faut environ 12% de grains fusariés ou échaudés dans le témoin soit 25% d'épis touchés, ce qui est beaucoup. En terme de rendement un traitement est donc rarement rentable sauf en situation à risque agronomique très élevé. Les protections antifusariose visent plutôt une réduction de la teneur en mycotoxines (DON).

Pour les attaques de piétin échaudage tout dépend des conditions climatiques et du PMG qui en résultera.

## **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 19 juin 2018 (BSV G.C. N°18), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, C.Chatain, F.Dumoulin, B.Schmitt, A.Warin, S.Wieruszski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

*La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.*